



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 24 juin 2016

N° 666



Gérontologie

De neuf à seize territoires « Paerpa »

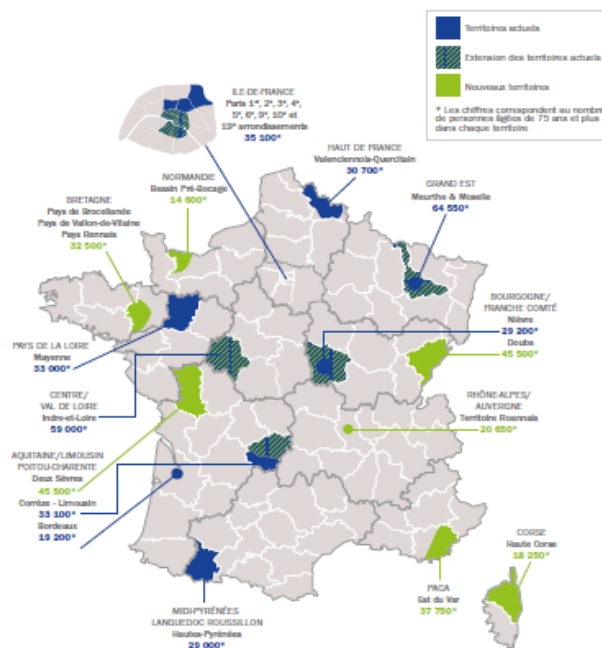
Lancé en 2013, le programme Paerpa ⁽¹⁾ a pour objectif de faciliter le parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans. Il vise en particulier à maintenir les personnes âgées à leur domicile, autant que possible, et à améliorer leur accompagnement social et leur prise en soins. L'objectif est de renforcer la coordination entre acteurs et de faire évoluer significativement les modalités d'échanges entre eux.

Initialement, en France, il y avait neuf territoires développant ce programme... dont la Mayenne. Le CÉAS y est étroitement associé, chargé par l'Agence régionale de santé (ARS) de former, sur la compréhension et la mise en œuvre de ce programme, l'ensemble des aides à domicile exerçant dans le département.

Cinq territoires sont élargis « afin d'asseoir les dynamiques de coopération ». Par ailleurs, sept nouveaux territoires sont retenus pour développer le programme. Ces nouveaux territoires permettent de mettre en place une expérimentation dans l'ensemble des régions françaises.



Les territoires PAERPA (Parcours des personnes âgées en risque de perte d'autonomie)



Un territoire dans chaque région - Près de 550 000 personnes âgées concernées.

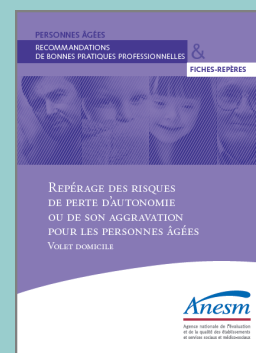
L'ensemble des acteurs territoriaux sont mobilisés pour participer à ces dispositifs pilotes qui se mettent en place progressivement : conseils départementaux, professionnels de santé, établissements de santé et médico-sociaux, secteur social, assurance maladie, assurance vieillesse, etc.

Documentation

Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) vient de diffuser un **premier volet**, consacré au domicile, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles liées au repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Ce premier volet comprend des fiches-repères et des grilles de lecture. Sont également téléchargeables sur le [site Internet de l'Anesm](#) **l'outil de repérage des risques de perte d'autonomie et de son aggravation pour les personnes âgées (volet domicile) et sa notice d'utilisation.**

À paraître prochainement, les volets consacrés d'une part aux établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et, d'autre part, aux résidences-autonomie, tous étant des établissements visés par l'article L. 312-1-I, alinéa 6, du code de l'action sociale et des familles.



(1) – Personnes âgées en risque de perte d'autonomie.

À vos agendas

Le 24 novembre, à Laval Village des Partenaires Santé

C'est une date à retenir : le jeudi 24 novembre, de 10 h à 17 h 30, salle polyvalente de Laval, aura lieu la 2^e édition du Village des Partenaires Santé, organisée par la ville de Laval et ses partenaires dans le cadre du Contrat local de santé. Cette manifestation s'adresse prioritairement aux acteurs en santé publique, bénévoles ou professionnels, « pour s'informer, découvrir des actions et outils, et surtout prendre le temps d'échanger »...

Sur place, stands, animations, démonstrations, débats, conférence... Le CÉAS sera présent pour faire connaître son rôle dans la diffusion de l'information.

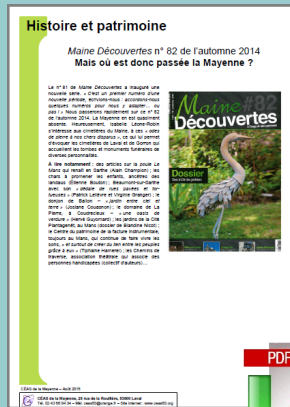


Nouveautés ou mises à jour
www.ceas53.org



CÉASsagement votre !

« Loi Travail » : on ne la connaît pas, mais on a un avis



« Il y a aujourd'hui davantage de canaux de communication, une prolifération plus grande et immédiate du faux. Avant, le faussaire devait trouver des éditeurs spécialisés. Aujourd'hui, n'importe quel délirant affabulateur antimusulman, n'importe quel imbécile antisémite peut diffuser sa théorie du complot sur le Net. Le philosophe Karl Popper avait écrit que le syndrome du complot était une constante de toute civilisation : la guerre de Troie commence par un complot des dieux sur l'Olympe, d'après Homère. La théorie du complot permet de se déresponsabiliser. Le complot nous décharge de notre responsabilité. Il devient une paranoïa sociale. Le sociologue Georg Simmel disait que la force du grand secret, c'est d'être un secret vite car personne ne peut le découvrir. On peut menacer les autres avec ce genre de manipulation mystérieuse. »

Umberto Eco (1932-2016), « Que vive le journalisme critique ! » (propos recueillis par Nicolas Truong en mai 2015), *Le Monde* des 21 et 22 février 2016.